



Plan d'action sécurité routière

Table ronde contre l'insécurité routière



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports



Objectif : combattre l'insécurité routière durablement

Vision Zéro

Zéro mort

Zéro blessé grave



Plan d'action « sécurité routière » 2014-2018

Participer à la réalisation de l'objectif européen de réduire de moitié le nombre de tués sur les routes européennes et de baisser le nombre des blessés graves (2011-2020)



Le plan d'action est sous le *lead* de Ministre du Développement durable et des Infrastructures François BAUSCH avec les différents acteurs concernés:

Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité intérieure, Police grand-ducale, Parquet général, Centre de Formation pour Conducteurs (CFC), Sécurité routière, Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA), Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg (ACL), STATEC, Association nationale des victimes de la route (AVR), Association des Distributeurs Automobiles Luxembourgeois (ADAL), Fegarlux, Syvicol, Administration des Ponts et Chaussées, Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA)



Il s'agit

- d'**identifier les défis** auxquels se heurtent actuellement **les efforts d'amélioration** de la sécurité routière
- de **définir les mesures** à prendre pour relever ces défis, ces mesures visant les usagers de la route, les infrastructures routières et les véhicules (3 piliers)



Onze défis (1/2)

- I. Dissuader les excès de vitesse
- II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments
- III. Promouvoir les équipements de sécurité
- IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux
- V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes



Onze défis (2/2)

- VI. Rendre les infrastructures routières plus sûres
- VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents
- VIII. Améliorer la formation des conducteurs
- IX. Poursuivre les campagnes de sensibilisation
- X. Mener des contrôles policiers efficaces
- XI. Revoir le système des sanctions



I. Dissuader les excès de vitesse (1/4)

Mesure 1 :

Aggraver les sanctions

- a) Délit de grande vitesse:
perte de 6 points (au lieu de 4)

- b) Excès de vitesse retrait immédiat:
perte de 4 points (au lieu de 2)

Action:

Modification législative (lead Département des transports)

Date cible: Courant 2015



I. Dissuader les excès de vitesse (2/4)

Mesure 2:

Installer des radars automatiques

Aux endroits réputés dangereux

- 20 radars fixes
- 6 radars mobiles
- radars vitesse moyenne qui contrôlent les excès de vitesse sur une section dangereuse (section control)

Actions:

Nouvelle législation (lead Département des transports)

Mise en place sur le terrain (lead Département des travaux publics)

Date cible: Fin 2015



I. Dissuader les excès de vitesse (3/4)

Mesure 3:

Assurer la crédibilité / visibilité des limitations de vitesse, notamment dans les zones à trafic apaisé

NON: édicter de nouvelles limitations de vitesse par l'installation d'une panoplie de nouveaux panneaux de signalisation ou de signaux colorés lumineux

OUI: concept intelligent, en aménageant la voie publique de manière à

- 1) assurer l'acceptation par les usagers
- 2) modifier le comportement des automobilistes et
- 3) mieux gérer la circulation

*Actions: Promotion des recommandations émises par la CCE
(lead Département des transports)*

Date cible: Permanent



I. Dissuader les excès de vitesse (4/4)

Mesure 4: Réduire la vitesse

Etudier l'opportunité / la faisabilité de réduire la vitesse maximale hors agglomération

Action:

*Discussion à mener au sein du groupe de travail « audits de sécurité »
(lead Administration des Ponts et Chaussées)*

Date cible: courant 2016



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments (1/5)

Mesure 5: Aggraver les sanctions

- a) conduite – stupéfiants/médicaments
conduite – alcoolémie $\geq 1,2$ ‰ perte de 6 points (au lieu de 4)
- b) conduite – alcoolémie $\geq 0,8$ ‰ - $< 1,2$ ‰ perte de 4 points (au lieu de 2)

Action:

Modification législative (lead Département des transports)

Date cible : Courant 2015



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments (2/5)

Mesure 6:

Aligner les seuils actuels en matière de drogues au volant à ceux figurant dans la législation belge

Action:

Modification législative (lead Département des transports)

Date cible : Courant 2015



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments (3/5)

Mesure 7: **Introduire l'alcolock**

Etudier l'opportunité d'introduire un tel outil dans notre législation

Action:

Concertation entre les acteurs concernés (lead Département des transports)

Date cible: Courant 2016



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments (4/5)

Mesure 8:

Prévenir le risque pour la conduite automobile lié aux médicaments

Sensibiliser les patients à travers les médecins et les pharmaciens

Action:

Concertation avec le Ministère de la Santé (lead Département des transports)

Date cible: Courant 2016



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments (5/5)

Mesure 9: Promouvoir l'offre de mobilité alternative

Adapter l'offre aux besoins

Communiquer l'offre pour les retours de soirée

Actions:

Mesures appropriées à prendre

(Lead Direction des transports publics et Communauté des Transports)

Date cible: permanent



III. Promouvoir les équipements de sécurité (1/2)

Mesure 10:

Connaître le taux du port de la ceinture de sécurité

Lancer une étude / comptage sur le taux

Action:

charger un Institut du comptage (lead Département des transports)

Date cible : Fin 2015



III. Promouvoir les équipements de sécurité (2/2)

Mesure 11:

Aggraver les sanctions en cas d'inobservation des prescriptions relatives au port obligatoire de la ceinture de sécurité ou du casque de protection homologué ainsi qu'à l'utilisation d'un siège enfant adapté

- a) Perte de 2 points (au lieu de 1)
- b) Contravention -> contravention grave
- c) Amende: 49€ -> 145€

Action:

Modification législative (lead Département des transports)

Date cible : Courant 2015



IV. Renforcer la vigilance au volant /réduire les comportements dangereux (1/2)

Mesure 12: Aggraver les sanctions

- a) usage du téléphone en main au volant: perte de 1 point (au lieu de 0)
- b) usage du *tablet* au volant: perte de 1 point (au lieu de 0)
- c) non-respect des distances de sécurité: perte de 2 points (au lieu de 0), amende 74€ → 145€
- d) non-respect signal routier
 - “Accès interdit” (C,1a): perte de 2 points (au lieu de 0)

Action:

Modification législative (lead Département des transports)

Date cible : Courant 2015



IV. Renforcer la vigilance au volant /réduire les comportements dangereux (

Mesure 13: Renforcer le respect des feux rouges

Etudier l'opportunité de lancer un projet-pilote « radars – feu rouge »

Action:

Concertation entre les acteurs concernés (lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible: Courant 2018



V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes (1/5)

Mesure 14 : **Sécuriser les passages pour piétons**

Elaborer des recommandations destinées aux décideurs

Action:

Elaboration d'une brochure (lead Département des transports)

Date cible : Courant 2015



V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes (2/5)

Mesure 15:

Sensibiliser les usagers vulnérables et les automobilistes à l'importance de voir et d'être vus

Organiser des campagnes de sensibilisation

Action:

(lead Relations publiques et communication)

Date cible: permanent



V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes (3/5)

Mesure 16: **Sécuriser les voies cyclables**

Élaborer les lignes directrices pour l'aménagement et la signalisation des voies cyclables

Action:

*Concertation avec les auteurs concernés
(lead Cellule « mobilité douce »)*

Date cible: Courant 2016



V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes (4/5)

Mesure 17:

Signaler les zones dangereuses aux motocyclistes

- a) Remplacer les panneaux « *fit for your bike* » (ambigus) indiquant les zones dangereuses
- b) Décerner d'éventuels autres « points noirs » à améliorer d'un point de vue construction / signalisation

a) *Action: Réalisé*

b) *Action: (lead Administration des Ponts et Chaussées)*

Date cible: Fin 2016



V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes (5/5)

Mesure 18:

Attirer l'attention des motocyclistes novices sur les dangers de la route

anticiper la participation au cours de formation d'une journée au CFC pendant la période de stage (catégorie A2 du permis)

Action:

Concertation avec les acteurs concernés

Date cible: Courant 2017



VI. Rendre les infrastructures routières plus sûres (1/2)

Mesure 19: Sécuriser les endroits potentiellement dangereux

- a) Poursuivre les audits de sécurité ponctuels sur les tronçons dangereux
- b) Élaborer un plan stratégique pour réduire le nombre d'accidents par intervention de l'infrastructure routière
- c) Finaliser l'audit de sécurité du réseau autoroutier

Action:

Poursuivre les travaux (lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible : permanent



VI. Rendre les infrastructures routières plus sûres (2/2)

Mesure 20:

Sécuriser les bords de route: arbres et obstacles fixes

Elaborer une méthodologie pour prévenir les accidents contre les arbres et les obstacles fixes

Action:

(lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible : permanent



VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents

Mesure 21: **Améliorer l'analyse des accidents corporels**

Approfondir l'analyse des accidents sur route

Action:

*Conférer des missions à une administration
(lead Département des transports)*

Date cible: Fin 2017



VIII. Améliorer la formation des conducteurs (1/2)

Mesure 22:

Attirer l'attention des conducteurs novices sur les dangers de la route

Introduire la possibilité d'accomplir le stage au CFC dès l'obtention du permis de conduire en cas de conduite accompagnée

Action:

Concertation avec les acteurs concernés

Date cible: Courant 2017



VIII. Améliorer la formation des conducteurs (2/2)

Mesure 23: **Améliorer la connaissance du Code de la route**

- a) Poursuivre les programmes éducatifs pour l'enseignement primaire et secondaire
- b) Sensibiliser les seniors
- c) Informer de manière continue le grand public sur les règles du Code de la Route (émissions radio, réseaux sociaux ...)

Action:

Cf. CFC, Sécurité routière, PGD, Relations publiques et communication

Date cible: permanent



IX. Sensibiliser les usagers de manière ciblée

Mesure 24:

Poursuivre les campagnes de sensibilisation

- 1) Continuer l'effort de sensibilisation
- 2) Faire passer un message clair et ciblé
- 3) Faire des actions concertées
- 4) Mettre à profit les moyens de communication et d'information utilisés notamment par les jeunes (ex: réseaux sociaux)
- 5) Elargir la diffusion des campagnes (ex: dans les garages)
- 6) Faire témoigner des victimes / auteurs de collisions

Action:

(lead Relations publiques et communication)

Date cible:

permanent



X. Mener des contrôles de police plus efficaces (1/2)

Mesure 25: Amplifier l'impact des contrôles

- 1) Assurer que le risque d'être soumis à un contrôle et d'être sanctionné soit perçu comme réel
- 2) Organiser les contrôles conformément au concept national de contrôle routier (50% préventif et 50% répressif)

Actions:

- 1) *contrôles automatiques (radars)*
- 2) *contrôles policiers renforcés
(lead Parquet général et Police grand-ducale)*

Date cible : permanent



X. Mener des contrôles de police plus efficaces (2/2)

Mesure 26:

Orienter les contrôles de la Police grand-ducale

Organiser les contrôles en fonction d'une cartographie des accidents (mortels/blessés graves/blessés légers)

Action:
(lead Police grand-ducale)

Date cible : *permanent*



XI. Revoir le système des sanctions (1/2)

Mesure 27: Dé-tribunaliser certaines infractions routières

Désengorger les tribunaux par l'introduction de sanctions administratives

Action:

Concertation avec les autorités concernées (lead Ministère de la Justice et Parquet général)

Date cible: Courant 2018



XI. Revoir le système des sanctions (2/2)

Mesure 28:

Analyser l'opportunité d'introduire des peines pédagogiques

- a) Travaux d'intérêt général
- b) Sursis probatoire
 - Réhabilitation alcool / drogues
 - Participation à des stages de sensibilisation (Ex.: « *Close to* »)

Action:

Concertation avec les autorités concernées (lead Ministère de la Justice et Parquet général)

Date cible: Fin 2016